



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 59984

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'avenir du dispositif de prévention de l'alcoolisme qui semble menacé faute de disposer de financement. Les crédits de 64 millions de francs affectés au financement des actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme ont été supprimés du projet de loi de finances pour 2001. Or, le conseil d'administration de la CNAMTS, dans sa séance du 19 décembre 2000, a refusé de se substituer à l'Etat pour financer ces actions décentralisées. Dans ces conditions, le dispositif de prévention de l'alcoolisme, composé principalement des comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, est menacé dans son existence même. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour maintenir ces comités départementaux dont l'action est indispensable.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais applanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59984

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2225

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306